

Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 2024

Les actionnaires de la société Lydec, société anonyme au capital de 800.000.000 Dirhams, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 80617, ayant son siège social à Casablanca, 48 rue Mohamed Diouri, BP 16048 - Royaume du Maroc, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration à tous les actionnaires par avis publié dans « Les Inspirations Eco » le 1er août 2024 et par courrier individuel aux actionnaires inscrits au nominatif.

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue sous la présidence de Monsieur Youssef Ettazi, représentant de la Société Régionale Multiservices-Casablanca-Settat actionnaire majoritaire de Lydec. Elle a réuni des actionnaires qui, présents ou représentés, détiennent 7 977 609 actions, soit %99,72 du capital social.

Ainsi, l'Assemblée Générale a approuvé les résolutions suivantes :

Résolution	Votes pour		Votes contre		Abstention	
	Voix*	%	Voix*	%	Voix*	%
A titre ordinaire						
<p>1^{ère} résolution : Constatation de la démission de Monsieur Sébastien Daziano de son mandat d'administrateur</p> <p>Après avoir rappelé que Monsieur Sébastien Daziano a fait part à la Société de sa décision de démissionner de son mandat d'administrateur de la Société, avec prise d'effet à compter de la réalisation (closing) de l'opération par laquelle les sociétés Vigie Groupe et Vigie 50 AS ont cédé leurs actions au profit de la Société Régionale Multiservices-Casablanca-Settat, l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prend acte de la démission de Monsieur Sébastien Daziano de son mandat d'administrateur avec prise d'effet à compter de la réalisation (closing) de l'opération par laquelle les sociétés Vigie Groupe et Vigie 50 AS ont cédé leurs actions au profit de la Société Régionale Multiservices-Casablanca-Settat le 4 septembre 2024; • prend acte de ce que la démission de Monsieur Sébastien Daziano de son mandat d'administrateur emporte cessation concomitante de ses fonctions de président du conseil d'administration de la Société ; • décide de donner quitus entier, définitif et sans réserve à Monsieur Sébastien Daziano au titre de l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société. 	7 977 609	100 %	0	0 %	0	0 %
<p>2^{ème} résolution : Constatation de la démission de Monsieur Mohammed Benslimane de son mandat d'administrateur</p> <p>Après avoir rappelé que Monsieur Mohammed Benslimane a fait part à la Société de sa décision de démissionner de son mandat d'administrateur de la Société, avec prise d'effet à compter de la réalisation (closing) de l'opération par laquelle les sociétés Vigie Groupe et Vigie 50 AS ont cédé leurs actions au profit de la Société Régionale Multiservices-Casablanca-Settat, l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prend acte de la démission de Monsieur Mohammed Benslimane de son mandat d'administrateur avec prise d'effet à compter de la réalisation (closing) de l'opération par laquelle les sociétés Vigie Groupe et Vigie 50 AS ont cédé leurs actions au profit de la Société Régionale Multiservices-Casablanca-Settat le 4 septembre 2024 ; • décide de donner quitus entier, définitif et sans réserve à Monsieur Mohammed Benslimane au titre de l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société. 	7 977 609	100 %	0	0 %	0	0 %
<p>3^{ème} résolution : Constatation de la démission de Monsieur Mohammed Amine Benhalima de son mandat d'administrateur indépendant</p> <p>Après avoir rappelé que Monsieur Mohammed Amine Benhalima a fait part à la Société de sa décision de démissionner de son mandat d'administrateur indépendant de la Société, avec prise d'effet à compter de la réalisation (closing) de l'opération par laquelle les sociétés Vigie Groupe et Vigie 50 AS ont cédé leurs actions au profit de la Société Régionale Multiservices-Casablanca-Settat, l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prend acte de la démission de Monsieur Mohammed Amine Benhalima de son mandat d'administrateur indépendant avec prise d'effet à compter de la réalisation (closing) de l'opération par laquelle les sociétés Vigie Groupe et Vigie 50 AS ont cédé leurs actions au profit de la Société Régionale Multiservices-Casablanca-Settat le 4 septembre 2024 ; • décide de donner quitus entier, définitif et sans réserve à Monsieur Mohammed Amine Benhalima au titre de l'exercice de son mandat d'administrateur indépendant de la Société. 	7 977 609	100 %	0	0 %	0	0 %
<p>4^{ème} résolution : Nomination de nouveaux administrateurs</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en tant qu'administrateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Youssef Ettazi, de nationalité marocaine, né le 14 février 1978 à Tanger Assilah, titulaire de la CIN numéro A334183 et demeurant à 164, Bloc 113, Cité Taddart- Agadir ; • Madame Kaouther Mahrez, de nationalité marocaine, née le 17 septembre 1990 à Oujda, titulaire de la CIN numéro F563501 et demeurant à lotissement Al Amane 4, Résidence Safia 1 Immeuble 12, Sidi Moumen - Casablanca ; • Madame Malika Echchih, de nationalité marocaine, née le 25 avril 1967 à Rabat, titulaire de la CIN numéro A561748 et demeurant à Résidence Essamad, Immeuble 13 Hssaine- Salé ; <p>avec effet à compter de la clôture de la présente Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de trois (3) ans devant expirer à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2027.</p> <p>Les administrateurs susmentionnés ont déclaré accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice de leur mandat d'administrateur de la Société.</p>	7 977 609	100 %	0	0 %	0	0 %
<p>5^{ème} résolution : Nomination d'un nouvel administrateur indépendant</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'en raison de la démission de Monsieur Mohammed Amine Benhalima de son mandat d'administrateur indépendant, le nombre d'administrateurs indépendants de la société est devenu inférieur au minimum légal.</p> <p>En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, invite les administrateurs nommés à se réunir afin de désigner le Président du Conseil d'Administration, convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire et constituer une commission spéciale pour l'évaluation de potentiels candidats au mandat d'administrateur indépendant à l'effet de leur nomination par la prochaine Assemblée Générale.</p>	7 977 609	100 %	0	0 %	0	0 %
<p>6^{ème} résolution : Pouvoir pour les formalités</p> <p>L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités (notamment auprès du Registre du Commerce) et publications prescrites par la loi relatifs aux démissions et nominations susvisées.</p>	7 977 609	100 %	0	0 %	0	0 %

* 1 action = 1 voix